

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 30 Novembre 2016

Le Mercredi 30 Novembre 2016 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 24 Novembre 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : AUZAL Jean-François, BOUDOT Christophe, RITTER Michel,

Excusés : Mmes & MM : BACHA-HIMEUR Samira, FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

Absents : Mmes & MM : MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre, POURCHER Victoria

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 30 novembre 2016



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons le quorum, nous allons commencer cette séance.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de modification de parole ?

Monsieur TOURNEBIZE.

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Je regrette que Monsieur RITTER soit absent, je souhaitais

répondre aux demandes qu'il avait formulées lors de notre dernier Conseil, ses demandes extrêmement intéressantes et essentielles sur le détail de certaines dépenses sur un certain nombre de lignes qui lui paraissaient un peu obscures.

Je voulais rappeler au préalable qu'effectivement il y a des lignes dont le libellé est un peu opaque, « Autres frais divers », « Autres matières et fournitures », etc., mais même le meilleur comptable n'a pas forcément en mémoire toutes les lignes de crédit et encore moins les imputations qui sont faites sur chacune d'entre elles, mais comme je m'étais engagé à répondre à la demande de M. RITTER, je vais le faire. Il y a un petit memento avec la M14 et quand on n'a rien d'autre à faire le week-end, on se plonge dedans et comme cela, on voit à quoi correspond chaque chapitre.

Il nous avait cité la ligne 6188, dont la dénomination officielle est « Autres frais divers », pour une somme de 22 000 € au budget primitif. Cela correspond à ce que l'on appelle les services extérieurs et dans cette ligne nous intégrons tous les spectacles, frais d'exposition quand il y en a, les fêtes de quartier, les sapins pour les crèches ou les écoles, le feu d'artifice lors du 14 juillet dans le quartier des États-Unis.

Deuxième ligne, la 6228, dont la dénomination est « Divers », pour une somme de 11 200 €, cela correspond dans la nomenclature à « Rémunération d'intermédiaires et honoraires ». C'est essentiellement la sténotypiste qui prend nos débats en sténo ce qui nous permet d'avoir un compte-rendu beaucoup plus rapide et puis quelque chose qui vous fera plus sourire, puisqu'il se trouve que dans cette mairie on prend soin de nos personnels et nous faisons des séances de bien-être au travail avec un prestataire extérieur qui vient deux ou trois fois par an réaliser cette prestation à la mairie, au bénéfice

des personnels.

Il y avait la ligne 6238 dont la dénomination est « Divers » là aussi, pour un montant de 9 200 €. Il y a diverses participations, notamment à la Biennale et il y a aussi les aides d'urgence puisque cette ligne est essentiellement alimentée par la caisse des mariages.

Ensuite, la ligne 6288, « Autres », qui correspond aux frais de pressing pour 900 € (rideaux, etc.).

Par ailleurs puisque Monsieur RITTER avait oublié de la citer, il y avait aussi la ligne 60628 qui n'était pas très claire, « Autres fournitures non stockées ». Ce sont des achats non stockés de matières et de fournitures ; cela comprend les couches, les fleurs aussi que nous pouvons mettre en mairie, etc.

Il y a également la ligne 6068 dont l'appellation est aussi un peu opaque et qui correspond à tout ce qui est linge et vaisselle pour les crèches, les médailles et les coupes que nous pouvons remettre lors des manifestations sportives.

C'est vrai que la dénomination de ces lignes n'est pas très claire, « Divers », « Autres », mais si l'on s'amuse à les détailler on aurait un document de 500 pages et ce serait peut-être un peu délicat.

J'espère avoir répondu à la question de Monsieur RITTER. Il verra le compte-rendu et je pense qu'il sera satisfait.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur TOURNEBIZE pour ces précisions. Juste un point, ce ne sont pas des fleurs que l'on met à la mairie, ce sont les gerbes que l'on achète pour les commémorations. Il n'y a pas de fleurs dans le bureau du Maire, même si j'aimerais bien.

Les précisions qui viennent d'être apportées figureront

donc au prochain compte-rendu.

Pour revenir au compte-rendu du 2 novembre, y a-t-il des demandes de parole, de modification ? S'il n'y en a pas, je mets ce compte-rendu aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. 25405/2612 – Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Demande modificative de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

C'est une modification d'une délibération que le Conseil municipal avait votée le 26 septembre, donc nous un peu avant, sur la répartition du montage financier entre la Ville, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Métropole de la prise en charge de la rémunération des chargés de mission sur les territoires des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville.

Par cette délibération, nous présentons la répartition entre la Métropole, l'ANRU et la commune des postes de Directeur de Mission Entrée Est et des différents chargés de mission de cette même mission.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

3. 25361 – Travaux Indispensables du Propriétaire au Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) – Lancement de l'opération 08047517 « CIRC-Travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 » - Vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme n° 20014

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Ce rapport concerne le Centre International de Recherche contre le Cancer. Il est prévu son déménagement à terme, mais pour l'instant il faut bien qu'il continue de fonctionner et son état de vétusté nécessite qu'un certain nombre de travaux conséquents soient réalisés. Ces travaux sont listés dans la délibération ; il s'agit de travaux d'électricité, d'étanchéité, de consolidation de la façade, de remplacement d'équipements mécaniques vétustes dans les ascenseurs, etc.

Il nous est demandé de bien vouloir approuver par cette délibération l'ensemble de ces travaux pour un montant de 350 000 € qui seront répartis entre 2017 et 2020, à hauteur de 80 000 € pour 2017, 100 000 € en 2018, 120 000 € en 2019 et 50 000 € en 2020.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Je vous remercie Monsieur le Maire.

Aucun souci sur le financement de ces dépenses qui bien évidemment doivent être menées pour permettre au CIRC de continuer ses activités tant que le nouveau bâtiment mis à sa disposition dans le 7^e ne soit achevé, ce qui prendra plusieurs années.

La dernière fois que l'on avait abordé ce dossier, je m'étais déjà interrogé, sauf erreur, sur le devenir de ce tènement et les évolutions potentielles au futur Plan Local d'Urbanisme. Il est vrai que même si l'échéance est à trois ans et que l'on est sur un bâtiment qui pose certains soucis, en particulier d'amiante, il n'est pas trop tôt et je n'ose imaginer que la Ville de Lyon aujourd'hui ne se pose pas la question de l'avenir. Il serait assez intéressant que nous puissions être informés de ces discussions ou réflexions.

M. LE MAIRE.- Dès que nous aurons des informations, nous les transmettrons. Nous sommes comme vous, attentifs à ce qui se fera sur ce tènement.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. 25259/2595 – Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2017

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

C'est un rapport récurrent que nous votons tous les ans, concernant la rémunération des agents recenseurs. Ils sont rémunérés par logement enquêté, à hauteur de 5 euros bruts, montant pratiqué depuis 2010 et qui sera maintenu pour la prochaine campagne de recensement de 2017.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. 25156/2589 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2017 – Approbation d’une convention d’application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

C’est un rapport que nous avons à voter tous les ans avant que ne soit voté le budget. Il est présenté l'ensemble des subventions qui seront attribuées à un certain nombre d'associations, notamment celles qui bénéficient d'une convention avec la Ville de Lyon.

Je ne vais pas vous faire le détail de l'ensemble des diverses associations concernées pour le 8^e arrondissement, ce serait un peu trop long et fastidieux. Ces associations apparaissent en grisé dans le rapport. Cela balaye un peu l'ensemble des activités associatives, du sport à la culture en passant par les crèches, les centres sociaux, etc.

Les subventions qui seront attribuées au titre de 2017 sont détaillées dans ce rapport, puisque dans le budget les masses sont présentées de manière globale. Cela permet une meilleure lisibilité des subventions accordées à chacun.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ?

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je suis sans voix devant les sommes extraordinaires qui apparaissent. J'ai regardé ce dossier évidemment avec beaucoup d'intérêt et on a des dizaines de millions d'euros, avec un total de 66 754 496 € et pour le 8^e simplement, si j’ose dire, 3 313 045 €. On n’est pas plus haut que l'année dernière et c’est quand même une très bonne chose, à quelques variations près.

On aurait bien voté un certain nombre de ces demandes, on n'est pas contre ni la santé, ni le handicap, ni l'enfance, ni les sports, etc., mais pour que l'on puisse voter correctement sur un tel pavé, si j'ose dire, il faudrait voter par division, voire par sous-division. Cela prendrait du temps, mais pour ma modeste indemnité de zéro euro, je suis prêt à passer le temps qu'il faut avec vous et avec tous mes collègues pour que l'on puisse approfondir tout cela.

Je ferai encore deux petites remarques. Pourquoi classer en immobilier les aides aux syndicats ? Cela m'a surpris.

Par ailleurs je me posais la question de savoir si les relations internationales étaient vraiment de la compétence d'une ville. Bien sûr il est bien d'être en rapport avec d'autres villes et de maintenir de bonnes habitudes, mais est-ce vraiment une compétence ?

Je n'irai pas plus loin. Je crois que ce vote mériterait effectivement d'être plus approfondi, c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai deux remarques, dont une en réponse à notre collègue MORIN. Je rappelle juste que le règlement intérieur de la Ville de Lyon lui permet de participer s'il le souhaite en tant que conseiller d'arrondissement, malgré une indemnité de zéro euro, à une commission de son choix. Je pense qu'il vient de nous annoncer qu'il serait à la prochaine commission des finances et qu'il pourra donc avoir tous les détails qu'il souhaite. Elle se tenait a priori cet après-midi, sauf erreur de ma part.

Concrètement, sans forcément entrer sur toutes les lignes du dossier, je pense que tout le monde a entendu parler des difficultés

que connaissent en ce moment les MJC de notre ville, du fait du dépôt de bilan et de la mise en liquidation judiciaire de la Fédération des MJC du Rhône, ou peut-être de Rhône-Alpes d'ailleurs, et de la disparition de la structure de portage des directions.

Je m'étais déjà interrogé dans notre Conseil d'arrondissement sur les conséquences potentielles des difficultés de la Fédération et on m'avait répondu, de mémoire, qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Aujourd'hui la liquidation est avérée et c'est donc qu'il y avait quand même un peu lieu de s'inquiéter.

Je voulais savoir quelles étaient les conséquences financières et d'organisation, pas pour toutes les MJC de la ville, mais principalement pour les MJC de notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole sur ce rapport ?

Je donne la parole à Monsieur TOURNEBIZE.

M. TOURNEBIZE.- Juste quelques mots pour répondre à Monsieur MORIN et je laisserai à Monsieur LÉVY le soin de répondre à Monsieur GUILLAND puisque c'est plus son domaine en tant que conseiller délégué auprès du Maire de Lyon sur les MJC.

Monsieur MORIN quand vous dites que seulement 3 M€ sont attribués au 8^e, je crois qu'il faut avoir une vision un peu plus large. Effectivement sur les 60 M€ de subventions qui sont accordés, il y a un certain nombre de subventions qui le sont dans un cadre inter-arrondissement, qui ne sont pas forcément dédiées uniquement au 8^e.

Je prends l'exemple de la politique de la Ville. Un bon cinquième des sommes si ce n'est le quart des sommes attribuées dans le cadre de la politique de la Ville revient sur le 8^e.

Quand on parle des centres sociaux, ils ne sont pas

nommément cités, c'est une subvention globale et bien sûr les centres sociaux du 8^e en bénéficient.

Toutes ces sommes-là, il faut donc les rajouter.

Quant aux relations internationales, l'idée c'est d'essayer de faire rayonner la Ville et quand vous faites rayonner la Ville, il y a des gens de l'extérieur qui viennent, il y a des hôtels qui en vivent, des restaurateurs qui en vivent. Il y a un ensemble de services dans cette Ville qui vivent de la venue des touristes et les dépenses en matière de relations internationales sont destinées à améliorer la connaissance que les uns et les autres peuvent avoir de notre Ville de Lyon à l'extérieur, elles sont donc fort utiles pour la Ville.

M. LE MAIRE.- Je crois que l'on peut ajouter les entreprises. On ne va citer qu'un exemple. C'est bientôt le 8 décembre et je pense que les entreprises de notre région sont à un niveau d'excellence pour tout ce qui est illuminations de tous les bâtiments dans le monde entier. Dans un autre domaine, le SYTRAL est très performant également et est pris en exemple dans beaucoup d'autres villes.

Quand le Maire de Lyon, Président de la Métropole se déplace, je pense que l'on valorise ces entreprises et c'est bon pour l'économie de la Métropole et de la Ville.

Monsieur LÉVY, vous avez demandé la parole pour les MJC.

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Même si le rapport lié aux dotations globales de fonctionnement n'est pas dans le rapport qui est cité aujourd'hui, pour répondre à votre question, en effet la Fédération des MJC a été contrainte de déposer le bilan suite à de fortes diminutions de crédits de certaines collectivités, dont je pourrai vous communiquer la liste et je ne

doute pas qu'elle vous intéressera, pas uniquement des collectivités de votre majorité mais également des villes comme Grenoble qui ont arrêté brutalement de subventionner la Fédération des MJC. Cela a donc forcément créé un certain nombre de déficits dans la structure qui a été contrainte de déposer le bilan il y a quelques semaines.

Nous travaillons actuellement avec les douze MJC de Lyon, avec la nouvelle structure qui va rassembler le CCMJC qui s'appelle R2AS qui concernera le Rhône mais un peu au-delà, même au niveau de Saône-et-Loire, de manière à ce qu'il puisse continuer à avoir un travail d'animation entre les MJC et un travail de fonction d'employeur par la suite. C'est un travail qui va prendre du temps.

En attendant, les directeurs de MJC seront licenciés à la fin du mois mais la plupart des MJC vont réembaucher derrière leur directeur puisque la Ville avait accordé un certain nombre de dotations et l'État à travers un fonds, le FONJEP, qui permettent aux structures de reprendre leur directeur jusqu'à la fin de l'année civile.

En début d'année prochaine, nous redélibérerons sur les modalités de soutien, notamment pour les postes de directeur.

Concrètement, la continuité du service est assurée au niveau des MJC, y compris sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, donc il n'y a pas de conséquences pour le public. Il y a une vraie conséquence car on perd un réseau important et une structure qui avait montré par des actions son efficacité par le passé, c'est pour cette raison qu'il est important qu'une nouvelle structure prenne le relais.

Tous les conseils d'administration des MJC ont délibéré et dans notre arrondissement à Mermoz et Monplaisir, afin de redéployer les postes de responsabilité sur la période courte de 15 jours à 3

semaines pour assurer le relais dans les structures.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité, je vous remercie.

6. 25558 – Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors de l'organisation de primaires de partis politiques

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit du dossier supplémentaire qui a été rajouté à l'ordre du jour.

À l'instar de ce que nous avons voté il y a de cela un ou deux Conseil d'arrondissement, une nouvelle délibération nous est proposée fixant les contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors de l'organisation de primaires de partis politiques.

Je ne vous explique pas ce qu'est une primaire, je pense que vous en avez quelque peu entendu parler ces derniers temps. Il semblerait qu'une autre primaire soit possible au mois de janvier, je parle au conditionnel pour l'instant, et il convient, dans cette hypothèse, que nous prenions cette délibération si d'aventure cette primaire avait lieu et qu'il y ait lieu de mettre à disposition du matériel pour cette fois-ci le parti socialiste.

L'ensemble des prestations, c'est une mise à disposition gratuite des locaux, toujours de la même façon, mise à disposition

indemnisée par le parti politique utilisateur sur la base d'une indemnité forfaitaire pour la livraison et l'enlèvement du matériel, montage/démontage des bureaux de vote, le service de gardiennage les jours d'élection et l'entretien des locaux suite aux opérations électorales.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

7. 25499 – Versement de subventions exceptionnelles de fonctionnement à la Convention Gymnique de Lyon 8^e (50 000 €) et à Lyon Athlétisme 7^e (40 000 €) pour interruption d'activités sur des sites en travaux jusqu'en septembre 2017

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

La Convention Gymnique de Lyon, qui est une véritable institution sportive dans le 8^e et bien au-delà dans la Métropole, connaît depuis le 30 juin 2016 une période un peu compliquée ou tout du moins perturbée, mais cela est pour la bonne cause puisque la Ville de Lyon a entrepris la rénovation totale de l'ancien gymnase et une extension. Cela permettra à la Convention Gymnique de Lyon de bénéficier d'un outil exceptionnel en septembre 2017, date de fin des travaux.

En attendant, la solution alternative qui a consisté à délocaliser les activités de la Convention Gymnique d'une part dans le gymnase Albalate de Vénissieux et d'autre part dans le gymnase Nelson Paillou de Lyon 8^e, a impliqué une perte d'adhérents (300) pour le club.

Pour éviter les difficultés et pérenniser les activités du club, la Ville de Lyon propose une subvention exceptionnelle de 50 000 €. On ne peut que se féliciter de ne pas laisser cette institution en danger et au contraire de l'aider à continuer ses activités.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette subvention exceptionnelle de 50 000 € au bénéfice de la Convention Gymnique de Lyon.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 25260/2596 – Autorisations de signer une convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (renouvellement)

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'une convention approuvée par délibération du 1^{er} juillet 2013, qui arrive à son terme et qu'il faut renouveler.

Comme vous le savez, la Ville entretient un partenariat fort avec la Caisse d'Allocations Familiales. Dans ce cadre et pour faciliter le calcul de la participation familiale fixée par la CAF, une convention de service « CAF Pro » a été conclue entre la CAF et la Ville. Il s'agit d'un portail en ligne permettant la consultation par la Ville des ressources familiales. Bien sûr, les allocataires ont donné leur autorisation pour cela.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous

demande d'approuver ce renouvellement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. 25357/2607 – Groupe scolaire Lumière – Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle – 24, rue du Premier Film à Lyon 8^e – Opération n° 08001001 – Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – programme n° 00006

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Le groupe scolaire Lumière, situé au 24, rue du Premier Film, est une école qui est composée de 12 classes élémentaires et de 5 classes maternelles, soit plus de 500 élèves.

Cette école est une école très ancienne qui accueille donc beaucoup d'enfants, notamment sur le temps de la pause méridienne avec des taux d'accueil à la cantine qui dépassent les 90 %.

Il est clair qu'aujourd'hui les capacités d'accueil de l'école ne permettent pas d'accueillir tous les enfants et donc nous avons un certain nombre de délocalisations dans des écoles mitoyennes ou encore tous les jours par bus vers l'école Marie Bordas.

Face à cette situation la Ville a donc décidé d'engager un certain nombre de travaux dans cette école de manière à agrandir le restaurant scolaire, mais également de poursuivre un travail engagé dans

le précédent mandat sur le changement des fenêtres et des menuiseries, ainsi que des travaux dans la cour de l'école.

Les études sont estimées à 250 000 € et le montant global de l'enveloppe est aujourd'hui estimé à 2 280 000 € TTC.

Je vous propose, mesdames et messieurs, d'approuver ces travaux pour l'école Lumière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. 25339 – Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2017 et inscriptions budgétaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accompagner les écoles de notre arrondissement afin de leur permettre de bénéficier de séjours en classe sciences, péniche ou séjours « libres ».

Il s'agit notamment de soutenir :

- pour des séjours « libres », les écoles Fournier, Peguy, Pasteur, Paul-Émile Victor, Delorme, Lumière et Signoret,

- pour des séjours « péniche », l'école Philibert Delorme,

- pour des classes sciences, en partenariat avec « Ebulliscience », les écoles Jean Giono, Jean Mermoz, Louis Pergaud et Signoret.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions diverses ?

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, quelques points très rapides.

Je vais répéter sans doute un peu ce qui a déjà été dit. Je voudrais en profiter pour saluer le travail fait notamment par notre collègue Daniel PEREZ et par la police nationale du commissariat du 8^e.

Il s'agit évidemment des problèmes d'incivilité qui sont de véritables délits. Premièrement, des agressions qui se font au collège, rue Stéphane Coignet. Deuxièmement, est-ce que l'on pourrait faire enlever, je crois que c'est du ressort de la police municipale, les véhicules qui ont été entreposés longtemps dans un certain nombre de rues. Ce problème a déjà été évoqué, mais apparemment rien n'est fait.

Depuis deux ou trois mois, il y a également une recrudescence de vols de vélos, de voitures et il y a à la sortie des collèges des bris de glaces de voitures, des arrachages de rétroviseurs. Autrefois un rétroviseur cela coûtait cinq ou six francs, maintenant avec tout ce qu'il y a dedans cela coûte 300 à 400 euros. Imaginez celui qui va prendre sa voiture le matin et qui a déjà pour 300 ou 400 euros de réparation.

Il y a également le développement des trafics de drogue et

de voitures et, pour conclure, le problème qui avait déjà été évoqué avec vous Monsieur le Maire, c'est le report de la délinquance dans un sens ou dans un autre, à partir de Vénissieux notamment pour la résidence Langlet, avenue Paul Santy. Est-ce que les délinquants viennent de Vénissieux ou est-ce qu'ils sont du 8^e et vont à Vénissieux ? Voilà le dernier problème qui m'a été posé par un certain nombre de personnes habitant ces quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Malheureusement pour le 8^e arrondissement, nous exportons beaucoup dans ce domaine. Je ne vais pas vous raconter d'histoires, le 8^e arrondissement n'est pas l'arrondissement le plus calme.

On va remercier Jean-Louis TOURAINE qui, avec des actions incessantes auprès du ministère de l'Intérieur, a fait en sorte que les policiers soient revenus un peu plus nombreux dans le 8^e arrondissement. Merci Monsieur le député.

Je partage avec vous tous ces soucis. J'aimerais bien qu'un jour revienne la police de proximité, quelque chose qui a été supprimé à une époque. Cela ne résolvait pas tous les problèmes, mais cela permettait quand même d'en résoudre un certain nombre. Le problème de trafic de drogue existe toujours. M. PEREZ peut vous en parler. C'est quelque chose que l'on constate, nous luttons tous les jours, notamment M. PEREZ en liaison avec la police municipale et la police nationale, pour essayer de trouver le maximum de solutions pour éviter tous ces délits.

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, Monsieur MORIN. Concernant l'enlèvement des véhicules abusifs, la police municipale procède à des opérations d'enlèvement et de mise en fourrière de ces

véhicules. Elle procède par quartier et toutes les semaines il y a des enlèvements.

Concernant les problèmes de trafic de drogue, la police nationale travaille dessus, en liaison avec le groupe d'enquête antidroque (GEAD). Je ne suis pas habilité à vous en dire plus sur les enquêtes qui sont en cours.

M. LE MAIRE.- Sachez que c'est un problème qui est suivi tous les jours car c'est un vrai problème.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? (*Non*).

Je vais lever cette séance du Conseil d'arrondissement.

Nous allons encore respecter la tradition cette année dans le 8^e arrondissement puisque comme vous le savez, après chaque Conseil d'arrondissement qui a lieu tout de suite après l'arrivée du Beaujolais, nous faisons en sorte que tous les élus du 8^e arrondissement et le public, se retrouvent pour déguster un verre de beaujolais. Cela fait partie des traditions qu'il faut respecter.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère vous retrouver tout de suite dans la salle de l'Égalité.

(La séance est levée à 19 heures 38).